

RECU EN PREFECTURE

Le 17 novembre 2020

VIA DOTELEC - FAST Actes

077-217702943-20201110-000096 1-02

Délibération n°2020.00096

Sports - Convention pour le fonctionnement de l'Ecole Municipale d'Initiation Sportive - Autorisation de signature

Séance du 10 novembre 2020

Département de la Seine et Marne

Arrondissement de Meaux

Canton de Mitry-Mory

Nombre de Conseillers Municipaux

en exercice : 33

présents : 25

absents représentés : 3

absents non représentés : 5

L'an deux mille vingt, le 10 novembre, le Conseil municipal, dûment convoqué le 4 novembre, s'est réuni à A l'Atalante - rue Jean Vigo à 18 heures 00, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

PRESENTS :

Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, Mme Julie MOREL, M. Mohamed KACHOUR, Mme Mélanie ZEDE, M. Farid DJABALI, Mme Laure GRÉUZAT, M. ABDELAZIZ MOUSSA, Mme Florence AUDONNET, Mme Josiane MARCOUD, M. Guy DARAGON, M. Luc MARION, M. Smain TAHAR, Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Louise DELABY, M. Benoît PENEZ, Mme Christine DELSAUX, Mme Hélène BATHOSSI, M. Thierry TARQUIN, Mme Dorothee TOPALOVIC, M. Sylvain BERNARD, Mme Audrey CHARIFI ALAOUI, M. Hamé SOUKOUNA, M. William GALLÉ

ABSENTS REPRESENTÉS :

M. Malik GUEYE donne pouvoir à Mme Marianne MARGATE, Mme Catherine AMARI donne pouvoir à Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, M. Zakarya ARBAOUI donne pouvoir à M. Mohamed KACHOUR

ABSENTS NON REPRESENTÉS :

M. Gérard GAUTHIER, Mme Patricia RUBIO, Mme Houria ATTLANE, M. Laurent PRUGNEAU, M. Michael VAQUETA

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Mélanie ZEDE

Hôtel de Ville
Secrétariat général
11/13, rue Paul
Vaillant-Couturier
77297 MITRY-MORY
Tél : 01 60 21 61 10
Fax : 01 60 21 61 48

www.mitry-mory.net
info@mitry-mory.net

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Délibération n° 2020.00096

Sports - Convention pour le fonctionnement de l'Ecole Municipale d'Initiation Sportive - Autorisation de signature

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport et la proposition de M. Abdelaziz MOUSSA, Adjoint au Maire, délégué aux sports,

Vu la note explicative de synthèse,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la proposition de convention pour le fonctionnement de l'Ecole Municipale d'Initiation Sportive,

Considérant que la ville a mis en place depuis plusieurs années une école d'initiation sportive dans l'objectif d'offrir au plus grand nombre une sensibilisation à différentes pratiques sportives,

Vu l'avis favorable de la Commission Education du 21 octobre 2020,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration générale du 3 novembre 2020,

DELIBERE

A l'unanimité

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental pour le fonctionnement de l'Ecole Municipale d'Initiation Sportive.

DIT que la recette correspondante - 2 130 € - est imputée au budget communal chapitre 74 - rubrique 253

Et ont, les membres présents, signé au registre.

Pour extrait conforme,

Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Maire de Mitry-Mory



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.